

RAPPORT ANNUEL

L'air du Sud-Isère

2010



Le Mot du Président

L'air dans toutes ses dimensions...

La qualité de l'air est surveillée depuis fort longtemps par l'ASCOPARG, qui n'a jamais caché aux grenoblois les risques de contentieux européens rattachés, et qui se sont concrétisés récemment. Notre agglomération est particulièrement exposée à la pollution aux particules et nous avons utilisé les moyens médiatiques pour diffuser et alerter ; l'Etat a malheureusement répondu avec un temps de retard à cette problématique qui touche 15 régions et aboutit aux contentieux et à la condamnation par la Cour européenne.

L'ASCOPARG a très tôt cherché à mettre à disposition des autorités des outils d'aide à la décision et participer à la concertation locale. Le Conseil d'Administration, comme les salariés, n'ont pas ménagé leurs efforts au fil des ans pour mettre en place des collaborations innovantes, parfois surprenantes, pour les partenaires régionaux ou nationaux : participation à la mise en place des premiers arrêtés préfectoraux de limitation de vitesse pour épisodes pollués dès 1998, partenariat dès 2001 avec sa voisine lyonnaise pour développer des outils communs puis création du GIE en 2003 et son élargissement en 2007, collaborations suivies avec le tissu universitaire, création du premier observatoire d'un plan climat local avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat...

Force est de constater que l'amélioration des connaissances est bien au rendez-vous, mais pas la mise en place de solutions concrètes et ambitieuses. Pourtant, les dispositifs de planification susceptibles de peser sur l'amélioration de la qualité de l'air ne manquent pas sur ce territoire, à la limite de

la saturation : couplés à l'énergie et au climat comme le Schéma Régional Climat Air Energie en cours ou le plan climat local, à l'urbanisme avec les Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), aux transports comme le Plan de Déplacements Urbains (PDU), plus transversal comme le SPPPY (Secrétariat Permanent à la Prévention des Pollutions Industrielles et des risques) ou typique à l'Air comme le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Et la dernière expérimentation est en cours avec l'étude de faisabilité Zone d'Actions Prioritaires sur l'Air (ZAPA). Malgré une grande cohérence des données fournies par l'ASCOPARG et une participation active à la concertation pour proposer des solutions, les actions d'amélioration n'ont pas été à la hauteur des enjeux.

Le Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air présenté par les observatoires pour les 5 prochaines années prend acte et se tourne résolument vers une communication orientée vers la mise en action et la valorisation de l'évaluation prospective des solutions proposées. La régionalisation des organismes de surveillance en cours sera la bonne dimension pour le suivi de ce plan, mais la liberté d'innovation, le travail en réseau avec les acteurs locaux, et la transversalité entre thématiques qui sont les marques de fabrique de l'ASCOPARG ne doivent pas être étouffées ; ce sont au contraire des dimensions à transmettre à la future structure régionale...

Jean-Marc UHRY



Le point sur...

L'année 2010

La France est désormais engagée dans un contentieux européen pour non respect des valeurs limites destinées à protéger la santé humaine, les particules arrivant en tête avec 42 000 morts prématurés. Notre région est l'une des plus touchées.

Un durcissement de la réglementation assorti d'une planification adaptée (Plan particules, PNSE, PPA*) ainsi qu'une politique ambitieuse de lutte contre les gaz à effet de serre sont mises en place au niveau national. Une déclinaison harmonieuse de ces objectifs au niveau local se traduit par les Schémas Régionaux Climat Air Energie élaborés de manière concertée entre les différents acteurs locaux.*



Diagnostic, prospective, évaluation de l'impact des politiques publiques sur la qualité de l'air, l'observatoire intervient ainsi dans toutes les étapes de la planification territoriale.

LA CONCERTATION LOCALE, GAGE D'EFFICACITÉ DES ACTIONS

Rompues de longue date à l'exercice de gestion quadripartite, les AASQA fournissent à l'Etat et aux collectivités territoriales des diagnostics de la qualité de l'air. Un constat commun et des outils d'évaluation partagés sont indispensables à la cohérence des plans portés par différents acteurs et garantissent l'efficacité des actions sur le territoire.

L'OBSERVATOIRE DE L'AIR, UN OUTIL PROSPECTIF AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Afin de répondre au mieux aux sollicitations croissantes, les missions et les outils de l'observatoire de l'air régional s'adaptent. Les orientations pour les 5 prochaines années se concrétisent au sein du nouveau PRSQA*.

Les efforts se concentrent sur le développement des outils de spatialisation comme les cartographies de pollution régionale, qui, à des échelles de plus en plus fines, permettent d'estimer les territoires soumis à des risques de dépassements de la réglementation et l'exposition de la population.

En complément, les études et les travaux de recherche se poursuivent, accompagnés d'une communication active et ciblée auprès de tous les partenaires.

L'OBSERVATOIRE NE FAIT PAS TOUT !

L'expertise permet une meilleure analyse des enjeux et des leviers d'action. Néanmoins, la réussite collective reste intrinsèquement liée aux efforts et à la volonté de chacun de modifier ses pratiques au quotidien pour l'amélioration de la santé de tous !

CHIFFRES CLÉS 2010

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1526 K€
INVESTISSEMENT	80 K€
LE COÛT DE LA SURVEILLANCE EN RHÔNE-ALPES PAR HABITANT	1,18 €

PNSE : Plan National Santé Environnement

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

AASQA : Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air

PRSQA : Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air

QUOI DE NEUF ? PARCS RÉGIONAUX : DES MILIEUX FRAGILES À PRÉSERVER

Soucieux de faire avancer la connaissance de l'impact de la pollution atmosphérique sur la végétation, ASCOPARG s'est investie dans une évaluation de la qualité de l'air couplée à des observations sur l'écosystème du Parc Naturel Régional du Vercors au cours des années 2009 et 2010.

En partenariat avec la Région Rhône-Alpes et le Parc Naturel Régional du Vercors, un bilan complet de la qualité de l'air du parc a pu être établi. L'étude a montré que l'impact des agglomérations voisines et notamment Grenoble sur la qualité de l'air du parc est faible. Le territoire est cependant soumis aux phénomènes de pollution atmosphérique à grande échelle puisque la quasi-totalité de la forêt du parc est exposée à l'ozone, comme l'ensemble des zones rurales rhônalpines en période estivale.

Une seconde approche basée sur de la bio indication en partenariat avec Evinerude a permis d'étudier l'impact de la pollution atmosphérique sur les différentes espèces de lichens. Une différence nette et logique est observée entre les espèces de la ville de Grenoble et celles du territoire du parc et l'impact de l'homme est mis en évidence sur certains sites du parc.

Les deux approches ont abouti à des résultats convergents.



Mesures sur le site des Ecouges



Les lichens, indicateurs de la pollution atmosphérique

QUALITÉ DE L'AIR

LA SITUATION EN BREF

En 2010, les valeurs réglementaires ont été franchies en Isère pour trois polluants : le dioxyde d'azote et les particules qui affectent les zones de proximité automobile et l'ozone qui touche un territoire bien plus large, essentiellement en période estivale.

Les taux de **dioxyde d'azote** sont à surveiller en bordure d'axes à fort trafic, notamment sur l'agglomération grenobloise où un territoire abritant environ 30 000 habitants est exposé à une moyenne annuelle supérieure à la valeur limite.

Contrairement à certaines années précédentes, le seuil réglementaire pour les **particules PM₁₀** a seulement été dépassé sur des bordures d'axes à fort trafic, impactant un territoire abritant environ 3 500 isérois.

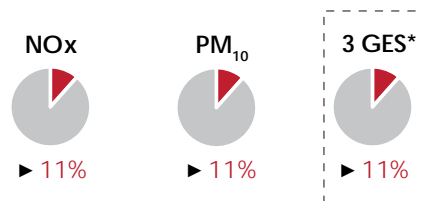
L'**ozone** enregistre des dépassements de la valeur cible pour la protection de la santé sur des territoires ruraux en majorité mais aussi en zones urbanisées : la majeure partie du département est exposée à des niveaux supérieurs à la valeur cible.

Les autres polluants restent plus raisonnables au regard de la réglementation actuelle. Toutefois, les **particules très fines (PM_{2,5})**, les plus toxiques, poseront problème dans les prochaines années si elles restent aux taux actuels.

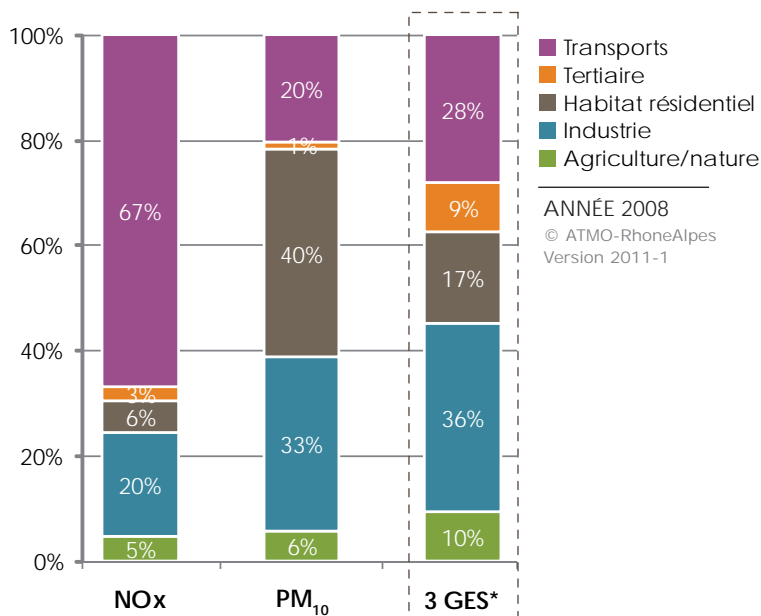
LES SOURCES DE POLLUTION

LE POINT SUR LES ÉMISSIONS

La part du Sud-Isère dans les émissions rhônalpines



Détail de la répartition des émissions du Sud-Isère



*3 GES = CO₂ + CH₄ + N₂O

Sur la base du Pouvoir de Réchauffement Global à 100 ans :

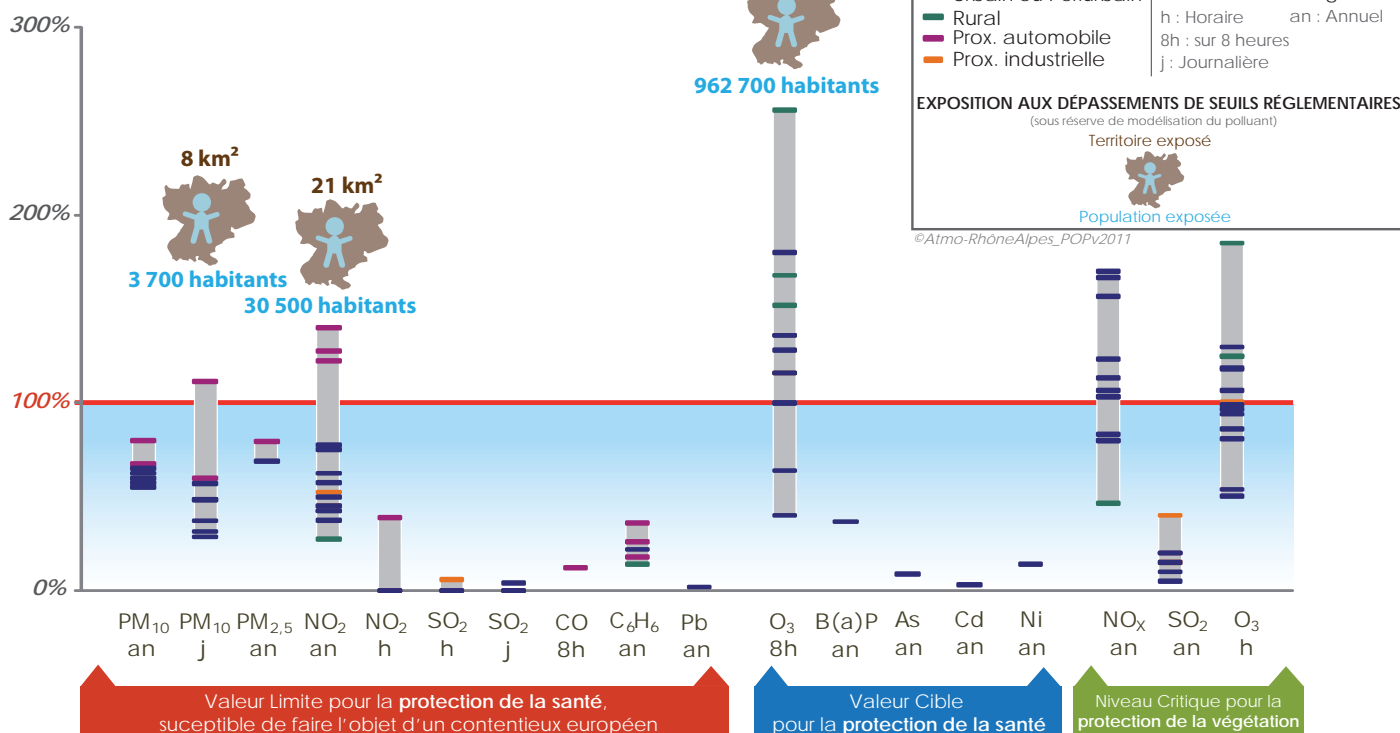
Coefficient de pondération de 1 pour le CO₂, 21 pour le CH₄ et 310 pour le N₂O

RÉGLEMENTATION

BILAN DES MESURES

PROFIL AIR 2010 DE L'ISÈRE

Pourcentage vis à vis du **seuil réglementaire**



PM₁₀ : Particules de diamètre inférieur à 10 microns - PM_{2,5} : Particules de diamètre inférieur à 2,5 microns - NO₂ : Dioxyde d'azote - NOx : Oxydes d'azote - SO₂ : Dioxyde de Soufre - CO : Monoxyde de Carbone - C₆H₆ : Benzène - Pb : Plomb - O₃ : Ozone - B(a)P : Benzo(a)pyrène - As : Arsenic - Cd : Cadmium - Ni : Nickel
GES : Gaz à Effet de Serre - CO₂ : Dioxyde de Carbone - CH₄ : Méthane - N₂O : Protoxyde d'azote

2012, les observatoires de l'air se régionalisent

Dans le cadre des orientations prises par le Grenelle de l'Environnement, la surveillance de la qualité de l'air se régionalise en France. Une dizaine d'AASQA qui avaient gardé une particularité locale sont concernées. Pour la région Rhône-Alpes, les 6 associations (Air-APS, Ampasel, Ascoparg, Atmo Drôme-Ardèche, Coparly et Sup'Air) formeront une seule et même association régionale d'ici 2012.

De la mesure À L'EXPERTISE

Le système de surveillance mis en place par les AASQA pour les acteurs de la région Rhône-Alpes est l'un des plus étoffés en France. Il s'articule autour d'une base métrologique conséquente sur l'ensemble du territoire sur une segmentation par type d'exposition (urbaine de fond, proximité de sources fixes ou mobiles, rurale). Depuis les 5 dernières années, l'exploitation des mesures par modélisation s'est considérablement accrue. Le réseau métrologique vient désormais en validation des modèles, orientés vers la prévision court terme en vue de prévenir les épisodes pollués, la spatialisation pour un diagnostic territorial le plus précis possible, et enfin la simulation de l'efficacité des plans d'actions. De l'échelon national au régional et jusqu'au niveau local, une démarche cohérente d'appui aux politiques publiques pourra être mise en œuvre.

Une structure de gouvernance À L'ÉCHELLE DU PRSQA

Les modalités de mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire sont prévues par un plan quinquennal régional (soumis à l'approbation du ministère d'agrément) : le PRSQA. Un premier plan a été réalisé sur le territoire rhônalpin pour la période 2006-2010, celui-ci consistait à mettre en place des outils communs de modélisation/simulation sur l'ensemble du territoire. Le plan 2011-2015 est beaucoup plus tourné vers la mise à disposition de ces moyens au service de l'action sur l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle conception du rôle de l'observatoire et de la surveillance doit pouvoir fournir les outils techniques indispensables entre autres à une évaluation quantifiée de l'ensemble des actions à mettre en place pour résoudre le contentieux à l'échelle fine du territoire régional.

La concertation locale COMME PRINCIPE

Afin de prendre en compte les spécificités des territoires et la proximité des acteurs locaux dans la stratégie de surveillance de la qualité de l'air, l'ancrage local des structures est primordial. Pour ce faire, les actuelles associations agréées deviendront des comités territoriaux quadripartites dans lesquels les acteurs territoriaux seront force de propositions et d'initiatives selon les spécificités de leur territoire et assureront le suivi de la mise en œuvre des actions locales.



RAPPORT ANNUEL D'ASCOPARG 2010

1200 exemplaires

Directeur de publication :

Jean-Marc UHRY, Président d'ASCOPARG

Crédits photos : Fotolia - Eray - Yanik Chauvin - Photo-libre.

Regard sur la loi

La loi Grenelle fait obligation aux AASQA de se regrouper au sein d'une même région. Le décret 2010-1268 du 22 octobre 2010 précise que cette régionalisation doit entrer en vigueur au plus tard au 1^{er} janvier 2012.

Déjà une longue histoire commune...

La démarche de regroupement des associations rhônalpines a débuté il y a une dizaine d'années. En effet, 3 associations (ASCOPARG, COPARLY et SUP'AIR) ont créé en 2003 le GIERSA (Groupement d'Intérêt Economique de Réseaux de Surveillance de l'Atmosphère) afin de mettre en commun leurs moyens humains et matériels. En 2006, AMPASEL et ATMO Drôme-Ardèche ont décidé de s'associer à cette démarche coopérative. Reposant sur les moyens des cinq associations, la collaboration régionale a abouti à un Groupement d'Intérêt Economique élargi nommé ATMO-Rhône-Alpes GIE, créé le 1^{er} janvier 2007. Air-APS, ancré sur le territoire de l'Ain et des Pays de Savoie, a préféré consolider les collaborations avec le GIE (centralisation informatique des données et du site Internet, études régionales, cartographie, bilan des émissions, modélisation, laboratoire de métrologie...) et conserver ses moyens d'expertises pour travailler sur les spécificités de son territoire (montagne, petites et moyennes agglomérations et zones frontalières).



Retrouvez tous les diagnostics et les études sur le site du Rapport Annuel 2010
www.atmo-rhonealpes.org/RA2010

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE
Rendez-vous sur le questionnaire de satisfaction en ligne : www.surveymonkey.com/s/ecrits